

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-2968**

commune (s) :

objet : **Projet de recherche Simuler la mobilité des déchets ménagers (SIMODEM) - Convention de collaboration**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charles

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

**Commission permanente du 8 avril 2019****Décision n° CP-2019-2968**

objet : **Projet de recherche Simuler la mobilité des déchets ménagers (SIMODEM) - Convention de collaboration**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.32.

**I - Contexte**

Dans le cadre de l'appel à projet 2018 du Labex Intelligences des mondes urbains (IMU), la Métropole de Lyon a été sollicitée par un consortium académique de l'Université de Lyon pour participer au projet de recherche SIMODEM.

Le consortium académique du projet labellisé IMU au printemps 2018 est composé de 3 laboratoires (laboratoire aménagement économie transports de l'école nationale des travaux publics de l'Etat -ENTPE- ; laboratoire génie de l'environnement et des organisations de l'école des mines de Saint-Etienne ; laboratoire déchets eaux environnement pollutions de l'Institut national des sciences appliquées -INSA-) et de 2 partenaires praticiens Suez et la Métropole.

**II - Présentation du projet**

Le projet de recherche SIMODEM vise à enrichir la compréhension des déterminants de la mobilité associée aux déchets produits par les ménages en milieu urbain afin d'en proposer une modélisation.

L'objectif est d'estimer l'ensemble des impacts environnementaux associés à la gestion des différentes filières de déchets ménagers depuis leur collecte jusqu'à leur valorisation et l'élimination des déchets ultimes.

Ce travail permettra de simuler et de comparer la gestion des déchets dans différents contextes urbains et selon des organisations socio-techniques variées.

La démarche envisagée comprend l'analyse de différents éléments de la mobilité liée aux déchets ménagers :

- les pratiques des ménages en termes de production, de tri et d'apports,
- les choix de services de gestion (stockage, tri, transport, etc.),
- l'éclairage des enjeux environnementaux sous-jacents.

La démarche repose sur une approche environnementale de type analyse en cycle de vie (ACV), enrichie d'une enquête auprès des installations des partenaires praticiens du projet, prévue pour estimer les impacts environnementaux associés au traitement des déchets une fois collectés.

Le modèle qui en résultera permettra de confronter entre elles des simulations de politiques d'aménagement et de gestion de la mobilité au moyen d'indicateurs économiques et environnementaux. Cette démarche de modélisation et de simulation permettra :

- d'estimer les différents flux de déchets générés par le territoire étudié ainsi que leurs filières de valorisation et d'élimination,
- de produire un outil de simulation pour la recherche et d'aide à la décision à destination des collectivités et des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

### **III - Enjeux et intérêts pour la Métropole**

Pour la Métropole, le projet SIMODEM offre l'opportunité de développer à la fois une compréhension des mécanismes et des interactions à l'œuvre en matière de gestion des déchets dans une logique d'optimisation des flux de matières et d'énergie et, ce, afin de rendre le territoire plus soutenable, plus résilient et moins vulnérable.

Les spécificités du projet SIMODEM (analyse des pratiques des ménages en termes de gestion de déchets, modélisation et simulation des flux de déchets, évaluation des impacts environnementaux, etc.) permettront donc d'enrichir les documents stratégiques de gestion et de valorisation des déchets et de compléter la caractérisation du métabolisme urbain lyonnais.

L'ensemble des éléments, précédemment cités, a conduit la Métropole à participer à ce projet de recherche interdisciplinaire en mobilisant des praticiens de la direction adjointe des déchets et du service développement durable de la direction des stratégies territoriales et des politiques urbaines.

Cette collaboration technique permettra également de consolider les pratiques et modes de faire professionnels au sein de l'institution et avec les parties prenantes du territoire tout en favorisant l'interdisciplinarité et la transversalité et en développant des outils partagés et territorialisés.

### **IV - Modalités administratives et financières de la convention de collaboration**

La convention de collaboration sans flux financier entre l'Université de Lyon, Suez et la Métropole se matérialise à travers l'intervention de 2 agents, en tant que praticiens référents, à raison de 10 jours/hommes pendant toute la durée du projet (soit 24 mois à partir de la signature de la convention).

Les modalités de collaboration comprennent :

- la participation aux réunions techniques et aux comités de pilotage,
- l'accompagnement dans la phase de récolte de données opérationnelles,
- la mise en relation et l'articulation entre les différents services de la Métropole et les partenaires académiques,
- l'appui à la valorisation des résultats, en organisant une journée de restitution des travaux produits.

Ce partenariat est conclu à titre gratuit. Il ne donne lieu à aucun remboursement par l'Université de Lyon, au profit de la Métropole.

Une convention de collaboration engageant les 3 parties est jointe à la décision. Elle est conclue pour une durée de 24 mois à partir de sa signature ;

Vu ledit dossier ;

## **DECIDE**

### **1° - Approuve :**

a) - la participation de la Métropole au projet de recherche SIMODEM de l'Université de Lyon, labellisé dans le cadre du Labex IMU à travers la collaboration de 2 agents à raison de 10 jours/hommes pendant la durée du projet (soit 24 mois),

b) - la convention de collaboration à passer entre la Métropole, l'Université de Lyon et Suez.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.**